

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



**28e
 SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 11 octobre 1977,
 à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Michael T. Somare, premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée	567
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Ieng Sary (Kampuchea démocratique) ...	569
Discours de M. Jameel (Maldives)	576
Discours de M. Palma Gálvez (Honduras)	577

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

**Allocution de Michael T. Somare,
 premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée va entendre une déclaration du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à son Excellence le très honorable Michael T. Somare et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. **M. SOMARE** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a deux ans, lors de l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies, j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trentième session¹. Depuis lors, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a tenu des élections nationales et je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour réaffirmer notre appui aux principes des Nations Unies et notre engagement à les défendre.

3. La Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à vos fonctions. La tâche qui vous a été confiée n'est pas facile, car les résultats de cette session de l'Assemblée générale dépendront en grande partie de la façon dont vous l'aurez présidée. Je vous présente tous mes vœux pour cette tâche.

4. Je désire également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Amerasinghe de Sri Lanka, qui s'est acquitté de façon éminente de ses devoirs de Président de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

5. Je tiens également à faire enregistrer l'estime de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le travail accompli par le Secrétaire général et son personnel.

6. J'ai le très grand plaisir, au nom du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de souhaiter la bienvenue à la

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séance plénières, 2383^e séance.

République socialiste du Viet Nam ainsi qu'à la République de Djibouti, comme Membres nouveaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que l'association de ces deux pays avec l'Organisation sera fructueuse pour tous.

7. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est encore qu'un tout nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies et de sa famille et nous ne commençons que maintenant à comprendre toute la portée du travail de l'Organisation. Notre expérience en la matière est limitée à quelques organismes de l'Organisation et de ses institutions, pour autant qu'elles apportent une contribution utile au développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

8. Bien des conférences des Nations Unies se tiennent chaque année sur un certain nombre de sujets techniques. Etant donné nos ressources limitées, nous sélectionnons très minutieusement les conférences auxquelles nous choisissons d'envoyer des représentants, et nous nous demandons si la complexité des sujets étudiés par les Nations Unies n'est pas devenue trop considérable, au point que cette organisation risque de perdre de son efficacité. La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère très sincèrement qu'un examen approfondi du problème sera effectué pour le cas échéant.

9. En revenant de la récente réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à Londres en juin, mon pays a eu le sentiment que des progrès sensibles avaient été accomplis au cours de cette réunion. Le Commonwealth a démontré qu'il pouvait jouer un rôle efficace dans le domaine des affaires internationales, et c'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise lors de la dernière Assemblée générale, suivant laquelle le Secrétariat du Commonwealth se voit accorder un statut d'observateur ici aux Nations Unies [*résolution 31/3*].

10. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a été directement impliquée dans des programmes d'action et dans de nombreux programmes élaborés au sein de la communauté internationale en vue d'instaurer un ordre mondial pacifique et équilibré, en particulier au niveau des échanges internationaux. Nous avons suivi avec un intérêt soutenu le dialogue Nord-Sud lors de la Conférence sur la coopération économique internationale. Nous regrettons vivement que les résultats obtenus soient restés en deçà des espoirs. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera d'apporter sa présence active à toutes les réunions qui se tiendront sous l'égide de la CNUCED, en particulier les réunions qui ont trait au Programme intégré pour les produits de base² et à un fonds commun. Nous souhaiterions qu'un engagement

² Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

plus ferme sur ce problème soit pris par les parties en présence. Cet engagement devrait être tel que dans un climat d'amitié et de réalisme soient explorées toutes les voies possibles qui s'ouvriront à nous, car autrement on n'aboutirait qu'à des solutions inadéquates et qui n'iraient pas dans le sens de cet ordre économique nouveau que nous désirons voir s'instaurer.

11. Mon gouvernement constate avec une vive déception que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'a pas réussi à parvenir à des conclusions positives. La Papouasie-Nouvelle-Guinée figure parmi ces pays qui se sont trouvés dans l'obligation d'étendre leurs limites de pêche et de protéger leurs ressources. Nous reconnaissons, toutefois, que ce genre de mesure prise pour sauvegarder ses propres intérêts au niveau individuel n'est qu'un pauvre substitut d'un traité reconnu par tous. D'autre part, cela ne répond pas aux justes revendications du tiers monde pour un régime juste et équitable permettant d'exploiter le fond des mers et des océans.

12. En l'absence d'un nouveau traité, l'extension par tous les pays des limites de pêche créerait une situation difficile pour les pays du Pacifique sud, pour lesquels cela constitue un véritable défi. Nous sommes presque tous, dans la région du Pacifique sud, des pays en développement; nous ne disposons d'aucune ressource économiquement valable, à l'exception des poissons. La gestion des pêcheries a ouvert à ces pays de nouvelles possibilités de coopération régionale. Cependant, nous n'ignorons pas que c'est là un domaine dans lequel des pays riches et puissants peuvent s'assurer un certain nombre de bénéfices aux dépens des petits pays moins développés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un petit pays, mais nous sommes fermement décidés à résister à l'exploitation opérée par les pêcheries de pays étrangers. Nous sommes fermement résolus à ce que l'on tienne compte au niveau régional des intérêts des nouveaux pays en développement que sont nos voisins, y compris ceux qui ne sont pas encore indépendants et les plus petits que nous.

13. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a été heureuse d'accueillir, à la dernière session de l'Assemblée générale, le Samoa, autre Membre de la région du Pacifique. Nous espérons que grâce à l'admission de nouveaux pays de la région du Pacifique au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, la voix du Pacifique sud pourra dorénavant se faire clairement entendre.

14. On croit souvent que la région du Pacifique sud n'est composée que d'un petit nombre d'îles sans identité régionale véritable. C'est une idée fautive : en effet, une véritable identité existe dans la région, et nous formulons l'espoir que les organismes en question en tiendront compte ainsi que les institutions spécialisées et les pays Membres des Nations Unies.

15. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est l'ardent défenseur de toutes les causes de la décolonisation, et nous notons avec plaisir le fait que les îles Salomon deviendront indépendantes à partir de l'année prochaine. La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère vivement que les quelques colonies, rares d'ailleurs, qui restent dans le monde — pas seulement dans le Pacifique sud mais partout ailleurs aussi — accèderont à l'autodétermination dans un avenir aussi rapproché que possible.

16. Je voudrais maintenant porter mon attention sur un certain nombre des principaux problèmes mondiaux afin de faire connaître la position de mon gouvernement à l'Assemblée générale. Nous sommes plus particulièrement préoccupés par l'évolution de la situation en Afrique australe.

17. En ce qui concerne d'abord la Rhodésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie vivement l'idée d'un règlement négocié entre les parties concernées. Nous notons avec plaisir les efforts accomplis par les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique pour un règlement constitutionnel dans cette région. Nous refusons tout recours à la force pour régler ce problème. Nous avons déjà indiqué sans ambiguïté à la réunion du Commonwealth que nous souhaiterions être les témoins de l'avènement du gouvernement par la majorité en Rhodésie. Aussi tout règlement intervenant devra-t-il reconnaître les droits de la majorité noire en Rhodésie.

18. La Papouasie-Nouvelle-Guinée déplore la situation en Afrique du Sud, où les droits des hommes sont bafoués par la petite minorité blanche au pouvoir. Il faut exercer toutes les pressions possibles sur ce régime minoritaire pour qu'un régime équitable intervienne en Afrique du Sud. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement les sanctions imposées à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud, tout en faisant des réserves sérieuses quant à leur efficacité, plus particulièrement si l'on tient compte du fait que certains des Membres les plus influents de notre organisation ne jouent pas leur rôle et ne les appliquent pas.

19. Mon pays a banni tous liens commerciaux avec l'Afrique du Sud. Encore qu'il s'agissait là d'un commerce minime, nous souhaitons néanmoins jouer notre rôle dans l'application des sanctions. Nous lançons un appel aux Membres beaucoup plus influents que nous ici, aux Nations Unies, et leur demandons de faire preuve d'une plus grande honnêteté dans l'application des sanctions. Nous estimons que les régimes racistes ne pourront que continuer à opprimer la majorité en Afrique australe tant que les Membres de notre organisation poursuivront leur commerce illégal avec ces régimes racistes.

20. Tout en nous préoccupant vivement des régimes minoritaires blancs illégaux qui infligent de grandes souffrances à la population noire d'Afrique australe, nous sommes également très inquiets de constater qu'il existe en Ouganda un régime noir qui exerce une répression contre son propre peuple. Ce fait doit être condamné de la manière la plus énergique dans cette assemblée qui devrait examiner les moyens d'alléger les souffrances dans ce pays.

21. En plus des effroyables violations des droits de l'homme déjà mentionnées, il y a beaucoup d'autres pays dont les citoyens se voient refuser les droits de l'homme fondamentaux. De telles violations doivent être fortement condamnées. Mon gouvernement estime que l'Organisation doit prendre les mesures qui s'imposent pour assurer que tous les peuples, de toutes les races, se voient accorder leurs droits fondamentaux et les libertés qui sont inscrits dans la Charte et dans d'autres instruments des Nations Unies.

22. Un autre domaine de vive préoccupation est la poursuite des essais de nouveaux types d'armes nucléaires. Dans le passé, nous nous sommes vivement opposés aux

essais de telles armes, en particulier dans la région du Pacifique, et nous continuerons à le faire. Les essais nucléaires n'ont pas été entièrement interdits et nous le regrettons; nous lançons un appel urgent à toutes les nations afin de coopérer à la recherche de moyens effectifs d'exercer un contrôle sur ces armes de destruction massive.

23. Je voudrais mentionner une autre question : celle de résoudre le conflit du Moyen-Orient. Nous nous félicitons des initiatives diplomatiques prises par les Etats-Unis d'Amérique à ce sujet et nous espérons sincèrement que leurs efforts seront couronnés de succès. Il est absolument indispensable que les négociations reprennent aussi rapidement que possible à Genève. Nous estimons que l'Etat palestinien doit être reconnu mais, d'un autre côté, nous croyons fermement au droit d'Israël d'exister en tant qu'Etat souverain.

24. J'ai abordé un certain nombre de problèmes qui préoccupent vivement la communauté mondiale et j'espère qu'au cours de la présente session nous trouverons des solutions durables à ces questions ainsi qu'à d'autres qui seront discutées ici. Enfin, je voudrais rappeler le point de vue de mon gouvernement, à savoir que notre participation aux affaires internationales est le reflet des valeurs authentiques qui sont celles de mon peuple et de ses aspirations à vivre dans un monde pacifique. Nous continuerons à suivre tous les événements qui se déroulent sur la scène internationale avec les conséquences que cela pourrait avoir pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et pour la région à laquelle nous appartenons. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera d'apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle, aux objectifs de notre organisation et nous acceptons la part de responsabilités que nous avons assumées en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

25. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

26. M. IENG SARY (Kampuchea démocratique)³ : Monsieur le Président, la délégation du Kampuchea démocratique est heureuse de vous adresser ses plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la direction des travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection constitue un hommage rendu à la Yougoslavie amie qui a toujours mené une politique d'indépendance et de non-alignement et, à travers la Yougoslavie, elle rend également hommage au mouvement et aux principes du non-alignement. Nous vous adressons nos meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de votre nouvelle mission.

27. Nos chaleureuses félicitations vont également à M. Hamilton Shirley Amerasinghe pour les succès remportés dans ses fonctions de président de la trente et unième session de notre assemblée générale.

³ L'orateur s'est exprimé en khmer. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

28. Nous adressons nos chaleureuses félicitations et nos souhaits de bienvenue à la délégation de la République socialiste du Viet Nam qui participe à nos travaux pour la première fois depuis la libération totale du 30 avril 1975 et la réalisation de l'unité du pays. Nous exprimons également nos chaleureuses félicitations à la République de Djibouti pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

29. Au cours de l'année écoulée, le mouvement de lutte révolutionnaire, le mouvement de libération nationale, la lutte pour la défense de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du droit de décider de sa propre destinée et la lutte pour l'édification nationale des peuples opprimés, des peuples des pays non alignés et du tiers monde, se sont affirmés avec éclat et ont connu un essor vigoureux et un développement prodigieux. C'est là une situation nouvelle dont tous les peuples du monde se réjouissent et qui renforce puissamment leur confiance, mais qui plonge les impérialistes et les réactionnaires de tous bords dans la panique. En s'en tenant à une position ferme, les peuples en lutte ont remporté des victoires successives, créant une nouvelle situation favorable à la cause révolutionnaire et à la cause de libération nationale et populaire dans le monde.

30. Face à cette situation, les impérialistes et les expansionnistes, qui ont essuyé des défaites successives et par pans entiers, poursuivent leurs activités sournoises dans diverses régions du monde dans le but d'enrayer l'élan de la lutte des peuples. Ils font la guerre psychologique et tentent, par des campagnes de propagande mensongère, de créer chez les peuples l'esprit de dépendance et de servilité vis-à-vis des conflits, aggravent les contradictions, cherchent par tous les moyens à diviser le mouvement de lutte des peuples, à susciter des dissensions dans les rangs des pays non alignés et à miner la solidarité des pays du tiers monde. Mais les peuples en lutte sont de plus en plus avertis de la véritable nature cruelle et obstinée des impérialistes et des expansionnistes ainsi que de leurs ambitions annexionnistes, leurs visées agressives et leurs manœuvres perfides et fallacieuses. C'est pourquoi les peuples du monde s'y opposent résolument.

31. Après l'échec de la politique d'agression des Etats-Unis d'Amérique dans la région, et notamment après l'effondrement total de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, les peuples de l'Asie du Sud-Est, ayant parfaitement discerné les visées des impérialistes, des expansionnistes et de leurs partisans, ont intensifié leur lutte en toute indépendance et souveraineté et en comptant sur leurs propres forces pour réaliser les aspirations à l'indépendance, à la paix, à la neutralité et à la démocratie véritable de leurs pays respectifs, sans aucune base militaire ni présence de troupes étrangères sur leurs territoires nationaux. Les peuples des pays de cette région s'opposent résolument à toutes les formes d'ingérence et d'intervention étrangères, notamment pour que leurs pays puissent vivre dans l'indépendance et la souveraineté véritables.

32. Au cours de l'année écoulée, parallèlement à leurs propres efforts déployés dans la lutte menée en toute indépendance et souveraineté, les peuples africains ont consolidé et développé leur solidarité, se sont encouragés et soutenus mutuellement. L'Organisation de l'unité africaine a décidé de considérer la lutte pour renverser les régimes

racistes et l'*apartheid* et la libération de l'Afrique australe comme la tâche des pays africains et a décidé d'accroître son soutien aux mouvements de libération nationale dans cette région. Ce soutien a permis aux peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie de faire avancer leur juste cause vers la victoire. La résolution adoptée par l'Organisation de l'unité africaine contre les ingérences des grandes puissances riches dans les affaires du continent africain⁴ ne souligne pas seulement la ferme volonté des peuples africains de lutter contre les interventions venant de l'extérieur et de décider eux-mêmes de leur propre destinée. Cette résolution montre aussi que les pays d'Afrique font valoir leur solidarité sur ce qui est de leurs intérêts communs et s'efforcent de résoudre entre eux leurs problèmes sans aucune ingérence étrangère. Par ailleurs, le succès de la première Conférence au sommet des pays arabes et africains en mars dernier⁵ a également fait avancer la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'expansionnisme, le sionisme, le racisme et l'*apartheid*.

33. Le soutien réciproque que s'accordent mutuellement sur le plan politique et moral les peuples opprimés, les peuples des pays non alignés et du tiers monde, constitue une puissante source d'encouragement mutuel et s'est transformé en une force matérielle qui s'abat avec vigueur sur tous les oppresseurs, les interventionnistes, les agresseurs, les annexionnistes, infligeant à ces derniers défaite sur défaite. Cette solidarité est ainsi une nécessité impérieuse et un devoir sacré. Elle s'est consolidée au fil de la lutte, car elle est basée sur le principe de l'égalité, du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du soutien réciproque, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, du respect du droit de chaque peuple de décider de la destinée de son pays en toute indépendance et souveraineté. Une telle solidarité entre les peuples de pays qui comprennent des milliards d'habitants, ayant une conscience politique toujours plus élevée, constitue une force prodigieuse qu'aucune force ni aucune manoeuvre ne peut entraver. A l'avenir, cette force de solidarité basée fermement sur le principe de respect mutuel et d'égalité se renforcera encore davantage.

34. Le peuple du Kampuchea, qui a souffert de la guerre d'agression des impérialistes américains et de leurs valets, qui a mené un combat opiniâtre pour la libération nationale et lutte actuellement pour défendre et édifier son pays dans la nouvelle étape de sa révolution, apprécie hautement la valeur et l'efficacité réelles du soutien moral et politique accordé par les peuples en lutte, les pays non alignés et du tiers monde et les pays véritablement progressistes dans le monde.

35. Le Kampuchea démocratique considère qu'il est de son noble devoir d'être solidaire et d'accorder son soutien aux justes luttes des peuples exploités, des pays non alignés et du tiers monde pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, le droit de décider soi-même de sa propre destinée et l'édification d'une économie indépendante et prospère, contre l'impérialisme, le colonialisme, le

néo-colonialisme, l'expansionnisme, le sionisme, le racisme, l'*apartheid* et contre toutes les forces d'ingérence, d'agression, d'expansion et d'annexion. Encore que nous devons continuer à résoudre de nombreux problèmes après la guerre de dévastation des impérialistes américains, nous nous efforçons de notre mieux de manifester notre solidarité, d'apporter notre soutien, notamment sur le plan moral et politique, en demeurant inébranlablement aux côtés des peuples en lutte pour la libération nationale, l'indépendance, la liberté, la démocratie et le progrès social.

36. Premièrement, en Corée, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, sous la direction du président Kim Il Sung, représentant les profondes aspirations du peuple coréen tout entier, a avancé à plusieurs reprises des propositions pour résoudre le problème de Corée et réunifier la patrie coréenne en toute indépendance et souveraineté. Mais le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique poursuit avec obstination ses menées d'agression et d'ingérence à l'encontre de la Corée, sa politique des "deux Corées", et continue à maintenir sa domination sur la partie sud de la Corée. Récemment, pendant que les fantoches sud-coréens intensifiaient leur répression cruelle et fasciste contre la population, les Etats-Unis d'Amérique ont pris un certain nombre de mesures en Corée du Sud pour y renforcer en fait leur base militaire et leur régime néo-colonialiste dans l'intention de perpétuer la division de la Corée. C'est là une nouvelle et grave violation de la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et aussi un obstacle fondamental à la réunification de la patrie coréenne. Les Etats-Unis d'Amérique doivent retirer immédiatement de la Corée du Sud toutes leurs forces terrestres, navales et aériennes, et tout leur matériel militaire, y compris les armes atomiques, cesser leur ingérence, intervention et agression contre la Corée, abandonner leur politique des "deux Corées", dissoudre le prétendu "Commandement des Nations Unies" et transformer l'"Accord d'armistice" en un accord de paix définitif. C'est là la seule voie pour résoudre le problème de Corée en toute indépendance et souveraineté, sans aucune ingérence étrangère. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique renouvelle ici son soutien total à la position et aux propositions formulées par le président Kim Il Sung pour résoudre le problème de la réunification de la Corée.

37. Deuxièmement, les Etats-Unis d'Amérique poursuivent leur ingérence et leur intervention dans les affaires intérieures chinoises. La République populaire de Chine s'en tient à une juste position pour défendre sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale. La libération de Taïwan, territoire inaliénable de la République populaire de Chine, est une affaire qui relève entièrement de la souveraineté de cette dernière et doit être résolue par le peuple chinois lui-même, sans aucune ingérence étrangère. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique soutient sans réserve la position de la République populaire de Chine et la façon dont elle entend résoudre le problème de Taïwan.

38. Troisièmement, en Afrique australe, le régime d'*apartheid* barbare et colonialiste de Vorster et le régime raciste et colonialiste d'Ian Smith sont fortement ébranlés par les puissantes luttes des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie. Ces régimes se seraient déjà écroulés depuis longtemps si les grandes puissances riches et leurs partisans

⁴ Voir document A/32/310, annexe II, AHG/Res.85 (XIV).

⁵ Première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes, tenue au Caire du 7 au 9 mars 1977.

ne leur avaient pas accordé leur soutien politique et matériel et n'avaient pas entrepris des manoeuvres pour contrecarrer la lutte résolue des peuples. Nous sommes solidaires toujours et résolument de tous les peuples et pays d'Afrique, de tous les pays non alignés et du tiers monde dans leurs actions contre les manoeuvres perfides des grandes puissances riches et de leurs partisans. Nous apprécions hautement la ferme détermination du peuple du Zimbabwe de poursuivre la guerre populaire en comptant principalement sur ses propres forces pour obtenir l'indépendance de son pays. Nous apprécions hautement les efforts déployés par le peuple de la Namibie pour persévérer dans la lutte armée pour l'indépendance et l'unité de la Namibie. Notre haute appréciation va également aux mouvements impétueux de soulèvement généralisé du peuple de l'Azanie pour obtenir le droit de décider de sa propre destinée et pour l'unité de son pays. Nous renouvelons notre ferme solidarité avec les justes causes de tous les peuples de l'Afrique australe.

39. Quatrièmement au Moyen-Orient, la question palestinienne demeure la clef du problème. Le problème de la paix ne saurait être résolu tant que le peuple palestinien n'aura pas exercé ses droits nationaux fondamentaux. Pour réaliser cet objectif, l'héroïque peuple palestinien a mené une longue et vaillante lutte. Mais les grandes puissances riches qui se disputent les intérêts au Moyen-Orient ont dressé de nombreux obstacles à l'exercice des droits sacrés du peuple palestinien. Les Etats-Unis d'Amérique soutiennent les sionistes israéliens dans la poursuite de leur politique d'agression, d'expansion et d'implantation de colonies de peuplement contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes. Ils s'opposent à l'application des diverses résolutions de l'ONU reconnaissant les droits nationaux fondamentaux du peuple palestinien et exigeant d'Israël la restitution aux pays arabes des territoires conquis par la force. Nous exprimons notre soutien ferme et constant à la juste lutte multiforme, particulièrement à la lutte armée, du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux, notamment le droit de revenir vivre dans son pays, le droit de décider lui-même de sa propre destinée et le droit de créer un Etat palestinien indépendant sur la terre palestinienne. Nous réitérons également notre ferme soutien à la lutte des autres peuples arabes pour libérer leurs territoires. Nous sommes convaincus que par leur lutte commune, persévérante et résolue, et avec le soutien des peuples des pays non alignés et du tiers monde, le peuple palestinien et les autres peuples arabes réaliseront leur cause juste et sacrée.

40. Cinquièmement parmi les problèmes de la décolonisation, le problème du Timor oriental continue à se poser aux pays qui ont connu la domination étrangère et à la conscience des peuples épris d'indépendance et de justice. Les agresseurs continuent de violer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Timor oriental. Ils continuent de violer les principes du non-alignement et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous réaffirmons notre soutien à la lutte du peuple du Timor oriental, menée sous la direction du Frente Revolucionária de Timor Leste Independente, pour recouvrer son indépendance et son droit de décider lui-même de sa propre

destinée. Notre soutien repose sur le principe selon lequel aucun pays ne doit se prévaloir ni de l'étendue de son territoire ni du nombre de sa population pour agresser, annexer et avaler le territoire d'autres pays. Il s'agit là d'une position de principe. Nous n'estimons pas que le soutien à un pays, petit et peu peuplé comme le Timor oriental, devrait être inspiré par l'intérêt et négligé en conséquence. Nous considérons la défense de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Timor oriental comme étant la défense des principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays grands et petits, stipulés dans la Charte des Nations Unies et conformes aux principes du non-alignement. La défense de ces principes est en même temps une condamnation des lois de la jungle des impérialistes, des colonialistes, des néo-colonialistes et des réactionnaires de tous bords qui, abusant de leur puissance et de leur force, commettent des agressions et des annexions aux dépens des pays petits ou faibles tout en se réclamant de leurs bons droits. Nous devons défendre ces principes sacrés comme une mesure contre toute tentative de l'étranger pour agresser notre pays, avaler nos territoires, et nous ne permettrons en aucun cas qu'il réalise ce dessein.

41. Sixièmement, les pays pauvres sont encore aux prises avec de nombreuses difficultés dans leurs efforts pour développer leur économie indépendante. Le cause en est que les grandes puissances riches s'obstinent à défendre le régime économique international actuel, qui est un régime de domination et d'exploitation, et rejettent tout le fardeau de leur crise économique sur les pays pauvres, les forçant à le supporter à leur place. Les pays pauvres, étroitement unis, ont lutté activement pour instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité et la justice. Cette lutte fait partie intégrante de la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'expansionnisme et contre tous les actes d'exploitation, d'oppression, d'ingérence et d'intervention. Les pays du tiers monde ont pris conscience de l'immense force de leurs peuples, qui sont laborieux, doués d'un génie créateur fécond et artisans de brillantes civilisations. Ils ont pris également conscience de l'abondance et de la variété de leurs ressources naturelles. De par leur propre expérience, les pays du tiers monde réalisent de plus en plus qu'il leur faut s'appuyer sur leurs peuples et s'efforcer d'édifier leurs forces économiques en toute indépendance et souveraineté, et que c'est seulement à cette condition qu'ils peuvent disposer davantage de force pour lutter, et de force de solidarité pour imposer aux grandes puissances riches le nouvel ordre économique international. La lutte sera encore ardue et complexe, mais les pays du tiers monde ont acquis davantage d'expérience, et la victoire leur appartiendra à coup sûr.

42. Septièmement, les pays pauvres se sont solidarisés dans leur lutte pour établir un nouveau droit de la mer, ont enregistré des succès tangibles dans la défense de leur souveraineté et de leurs ressources maritimes et ont brisé le privilège des grandes puissances riches dans le contrôle exclusif des mers. Les fonds marins de la zone internationale et leurs ressources sont le patrimoine de tous les peuples du monde. Aucun pays n'a le droit de se les approprier unilatéralement. La tendance à fixer la zone économique exclusive à 200 milles marins est devenue une réalité. Mais les grandes puissances riches ont tenté d'empê-

cher l'établissement du nouveau droit de la mer dans le but inavoué de conserver le privilège d'exploiter les fonds marins pour leurs intérêts égoïstes. Elles n'ont pas hésité à utiliser des moyens de pression d'ordre technique et financier, et à recourir à des manoeuvres pour contrôler "l'autorité internationale" à mettre en place, dans la tentative de réduire le rôle des pays du tiers monde. En ce qui concerne cette question des fonds marins, le Kampuchea démocratique s'associe toujours et résolument avec tous les pays du tiers monde pour poursuivre la lutte commune pour un nouveau droit de la mer qui réponde aux intérêts communs de tous les peuples du monde.

43. Huitièmement, grâce à la lutte commune des pays non alignés et du tiers monde, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté des résolutions pertinentes sur d'importants problèmes mondiaux. Mais ces résolutions sont restées lettre morte à cause de l'usage abusif du droit de veto par les grandes puissances riches, mues par leurs propres intérêts. Par ailleurs, tout en se disputant les positions et tout en rivalisant dans la course aux armements perfectionnés et dans la vente des armes partout dans le monde — source de tension permanente dans différentes régions et dans le monde en général — ces grandes puissances riches se servent de la tribune des Nations Unies pour duper les peuples et endormir leur vigilance afin de mieux les subjuguier. En même temps, elles tentent d'enrayer l'élan de la lutte révolutionnaire et de la lutte de libération nationale des peuples du monde. Cela contribue à réduire davantage le rôle de l'ONU. Avec tous les pays non alignés et du tiers monde, nous continuons à demander la révision urgente de la Charte des Nations Unies afin que l'ONU puisse jouer son rôle en conformité avec les réalités du monde actuel en pleine mutation. Les décisions sur les importants problèmes mondiaux ne devraient pas être l'apanage exclusif des grandes puissances riches. Tous les Etats, qu'ils soient petits ou grands, doivent avoir les mêmes droits dans les décisions des affaires internationales.

44. Les impétueux mouvements de lutte révolutionnaire, de libération nationale, de lutte pour la défense de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du droit des peuples du monde de décider de leur propre destinée ont grandement encouragé le peuple du Kampuchea dans ses efforts actuels pour mener à bien l'oeuvre de défense et d'édification nationales au cours de la nouvelle étape de sa révolution.

45. Le peuple du Kampuchea désire vivre en paix, dans la dignité et l'honneur, en tant que maître de son pays, édifier une société conforme à ses profondes aspirations, et suivre ainsi une voie qu'il a lui-même choisie en toute indépendance et souveraineté. Ce sont là des principes sacrés auxquels il tient fermement. Mais, dans le passé, des siècles durant, notre peuple a été réduit à vivre dans l'esclavage le plus infâme. Notre pays, soumis à l'exploitation et à la domination des féodaux et des réactionnaires étrangers, des colonialistes et des impérialistes, avait perdu beaucoup de ses territoires. Ses frontières actuelles sont les résultats funestes des actes d'agression, d'expansion et d'annexion dont il a été continuellement l'objet de la part de l'étranger. Depuis le 17 avril 1975, date de la libération totale et définitive du Kampuchea, notre peuple est devenu le véritable maître de son pays et de sa propre destinée. Il est animé d'un patriotisme ardent et juste. En dépit de son

douloureux passé historique, il ne désire aucunement rouvrir de vieux dossiers; il tourne franchement ses regards vers le présent et vers l'avenir. Il ne nourrit aucune inimitié ni aucune visée d'agression, d'expansion et d'annexion aux dépens d'aucun pays, ne serait-ce que pour un seul empan de terre. Notre pays est petit et peu peuplé. Sa situation géographique et son régime politique ne le prédisposent nullement à commettre des actes d'agression à l'encontre d'autres pays. Les pays petits et faibles n'avaient pas les grands pays. Dans l'histoire du monde, seules les classes dirigeantes réactionnaires des grands pays, du genre d'Hitler, inventent des prétextes pour provoquer les petits pays, les accuser d'agression, et se servent de ces prétextes pour commettre des actes d'agression à l'encontre des petits pays et agrandir leurs territoires aux dépens de ces derniers. Le Kampuchea démocratique n'a aucune motivation qui le pousse à agresser autrui. Son territoire dépasse 181 000 kilomètres carrés et comprend 6 millions d'hectares de rizières et de champs. Ses grands lacs, ses fleuves — dont le Tonlé Sap, le Mékong et le Bassac —, ses étangs et autres cours d'eau sont très poissonneux. Ses forêts, son sol, son sous-sol et sa mer abondent en richesses naturelles. Il est peuplé, par contre, d'à peine 8 millions d'habitants. Chaque famille paysanne dispose en moyenne de cinq hectares de terres cultivables. Aussi n'avons-nous aucune raison d'étendre notre territoire aux dépens d'autrui. Par ailleurs, notre pays vient tout juste de sortir de la guerre de dévastation. Nous avons besoin de temps et nous devons mobiliser au maximum toutes nos forces pour édifier notre pays et pour améliorer rapidement le niveau de vie de notre peuple.

46. Le respect de notre indépendance, de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale constitue pour nous un impératif. Nous nous sommes toujours efforcés d'établir d'étroites relations d'amitié avec tous les pays, proches et lointains, dans le monde. En témoignent les visites effectuées par nos délégations dans divers pays en 1975, tout de suite après la libération de notre pays. Nous avons toujours respecté scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays. Mais nous sommes fermement déterminés à défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays. Actuellement, notre peuple est devenu maître de la destinée du pays après avoir mené une vaillante lutte, enduré toutes sortes de difficultés et vaincu les impérialistes américains et leurs valets le 17 avril 1975. Jamais ce peuple ne permettra à quiconque de commettre des actes de violation, d'agression, d'ingérence, de subversion et de provocation, ni de déplacer ses frontières. Parce qu'elles sont justes, ces positions de notre peuple bénéficient de l'approbation et du soutien de nos amis proches et lointains des cinq continents. Mais nos ennemis de tous bords cherchent par tous les moyens à détruire le Kampuchea démocratique. La question qui peut se poser est de savoir si, avec une population aussi peu nombreuse, le Kampuchea démocratique peut ou non assurer la défense de son territoire. A présent notre peuple, qui tient fermement en main le pouvoir révolutionnaire, peut assurer absolument et entièrement cette défense, car il est fort des expériences acquises au cours de la guerre de libération nationale contre la guerre d'agression des plus cruelles des impérialistes américains, qui lui ont permis de remporter la grandiose victoire du 17 avril 1975, en toute indépendance et souveraineté, en comptant principalement sur ses propres forces et avec le soutien des peuples amis proches et lointains.

47. En un peu plus de deux ans, en dépit de nombreux problèmes d'après guerre qui restent encore à résoudre, notre peuple et notre armée révolutionnaire, avertis de la véritable nature agressive et annexionniste, cruelle et perfide, des impérialistes américains, de leurs valets et des réactionnaires qui sont leurs ennemis de tous bords, et maintenant constamment en éveil leur vigilance révolutionnaire, ont mis en pièces toutes leurs tentatives d'agression, d'expansion, de subversion et de provocation, assurant avec succès et pleinement la défense, la consolidation et le développement des acquis de la révolution et du pouvoir révolutionnaire, ainsi que la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des frontières de leur pays, en toute indépendance et souveraineté et en comptant entièrement sur leurs propres forces.

48. Toutes ces victoires ont créé de nouvelles conditions nous permettant de parfaire l'oeuvre de défense nationale et de lancer encore plus puissamment des offensives pour l'édification du pays.

49. Nous tenons à proclamer solennellement de nouveau ici que le Kampuchea démocratique ne provoque aucun pays et s'en tient résolument et inébranlablement aux principes du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'égalité.

50. Quant à la sécurité sur l'ensemble de notre pays, elle est parfaitement assurée. Les hôtes étrangers peuvent y voyager de nuit comme de jour sur des centaines et des milliers de kilomètres, en toute sécurité. Jusqu'à ce jour, notre défense nationale est parfaitement assurée, mais nous devons redoubler davantage de vigilance révolutionnaire pour être maîtres de la situation en cas de tentative de provocation et d'agression de l'ennemi.

51. Dans l'oeuvre d'édification nationale comme dans la défense des acquis de la révolution et la défense du pays, nous continuons à nous en tenir à la position d'indépendance et de souveraineté et nous comptons sur nos propres forces. Cette position, que le peuple du Kampuchea s'est acquise grâce à l'éducation constante du parti communiste du Kampuchea, a été éprouvée à toutes les étapes du mouvement révolutionnaire et elle a valu au peuple du Kampuchea de brillantes victoires successives.

52. Durant plus de cinq années de guerre de libération nationale, de 1970 à 1975, le peuple du Kampuchea et son armée révolutionnaire ont fait preuve d'un héroïsme sublime, ont enduré toutes sortes de difficultés et ont consenti d'immenses sacrifices, ont tenu en main la destinée de leur pays et ont mené la guerre de libération nationale, en toute indépendance et souveraineté : indépendance et souveraineté dans la connaissance de la situation du pays et de la révolution, car personne ne connaît mieux son pays que soi-même; indépendance et souveraineté dans la formulation et l'application de la ligne stratégique et de la ligne tactique de lutte; indépendance et souveraineté dans l'édification de ses forces dans tous les domaines – forces de direction, forces du peuple, forces militaires, forces économiques, etc.

53. En 1973, alors que la situation internationale était complexe et ne nous était pas aussi favorable qu'actuellement, alors que les impérialistes américains mobilisaient

tous leurs avions stratégiques et tactiques en Asie et dans le Pacifique pour attaquer et bombarder uniquement le Kampuchea dans le dessein de détruire d'un seul coup notre pays et notre révolution, notre peuple et notre armée révolutionnaire ont pris la haute détermination de défendre la dignité nationale, de tenir fermement en main leur propre destinée et la destinée de leur pays, ne reculant devant aucune difficulté ni devant aucun sacrifice, ont poursuivi résolument la lutte et ont lancé sans répit des offensives pendant cinq ans et un mois jusqu'à la glorieuse victoire totale et définitive.

54. Cette précieuse expérience acquise au cours de la guerre de libération nationale a renforcé notre foi dans la ligne d'indépendance, de souveraineté et de confiance en nos propres forces.

55. Les résultats obtenus par notre peuple et notre armée révolutionnaire au cours de deux années, après le 17 avril 1975, confirment clairement une nouvelle fois que cette ligne de lutte est le facteur déterminant de toutes nos victoires.

56. Dans l'oeuvre d'édification nationale, nous nous appuyons sur les réalités de notre pays, qui est un pays agricole arriéré et détruit par la guerre d'agression et de dévastation. Nous nous appuyons avec une ferme conviction sur la haute conscience révolutionnaire, les forces immenses, les expériences et l'esprit créateur de notre peuple, dont les paysans constituent l'immense majorité. Nous prenons l'agriculture comme facteur fondamental, et nous nous servons du capital accumulé par l'agriculture pour édifier progressivement l'industrie et transformer en un court laps de temps le Kampuchea, qui avait une agriculture arriérée, en un pays agricole moderne, puis en un pays industriel, en nous en tenant fermement à la ligne d'indépendance, de souveraineté et de confiance fondamentale en nos propres forces.

57. Dans le domaine agricole, nous accordons la priorité à la solution du problème de l'eau, qui est le facteur clef de la production maximum de riz, notre culture vivrière de base. Au cours de la dernière saison sèche, dans chaque zone, nous avons mené à terme la construction de réservoirs de grandes dimensions pouvant contenir de 100 à 200 millions de m³ d'eau chacun, dans chaque région, de réservoirs de moyennes dimensions pouvant contenir de 50 à 60 millions de m³ d'eau chacun, et dans chaque district, de réservoirs de petites dimensions pouvant contenir de 5 à 10 millions de m³ d'eau chacun, totalisant ensemble 2 800 millions de m³ d'eau. Nous avons également achevé de creuser à partir de ces réservoirs plusieurs centaines de kilomètres de canaux qui permettent d'irriguer en toutes saisons 250 000 hectares de rizières. Parallèlement, nous avons fini la construction de : 5 barrages sur la rivière Prék Thnot, pouvant desservir 60 000 hectares de rizières, 2 barrages sur la rivière Chinit, pouvant desservir 20 000 hectares de rizières, 3 barrages sur la rivière Pursat, pouvant desservir 30 000 hectares de rizières et 1 barrage sur la rivière Battambang, pouvant desservir 40 000 hectares de rizières. Nous avons de même construit un barrage sur la rivière Siemreap, sur la rivière Kralanh et sur de nombreuses autres rivières de moindre importance. Tous ces ouvrages ont été réalisés par notre peuple ouvrier-paysan, qui compte entièrement sur ses propres forces. Parallèlement, la production

des engrais naturels et des insecticides à partir des matières premières et des plantes qui abondent dans notre pays s'est traduite par un impétueux mouvement de masse. L'organisation généralisée des coopératives, où les paysans sont maîtres du pouvoir et maîtres de la production, constitue le facteur fondamental qui donne à la campagne du Kampuchea en pleine transformation une physionomie sans cesse renouvelée. Au cours de l'année 1976, nous avons réalisé les objectifs du plan concernant la production du riz, qui nous permet de satisfaire aux besoins de la population suivant une ration annuelle moyenne de 312 kg par personne en 1977, et de commencer l'exportation de plusieurs dizaines de milliers de tonnes en 1977, pour servir, avec celle du caoutchouc et des autres produits agricoles, de capital destiné à la défense et à l'édification nationales.

58. L'orientation de notre industrie est également basée sur les principes issus des réalités concrètes de notre pays. Notre attention se porte principalement sur les usines qui servent le développement de la production agricole et l'amélioration des conditions de vie de la population. Nous ne les diversifions pas au-delà du nécessaire. Conformément à cette orientation, nous concentrons nos efforts sur la construction de nouvelles usines, la réparation et la transformation des usines qui dépendaient de l'étranger en matières premières, pour les faire fonctionner avec les matières premières du pays. Parallèlement à l'industrie, nous développons l'artisanat au niveau des unités de production et des régions pour donner une impulsion à l'édification économique.

59. Dans les domaines de la culture, de l'enseignement et de l'éducation, notre orientation consiste à étudier, et en même temps à servir par la pratique concrète, l'oeuvre de défense et d'édification nationales. Les études théoriques sont liées à la pratique, liées au travail et à la production. Nos écoles existent principalement au niveau des coopératives et des usines. Notre enseignement et notre éducation reposent sur une base nationale et populaire, à partir de laquelle nous accélérons le développement des techniques et des sciences. Dans l'immédiat, notre objectif principal est l'élimination de l'analphabétisme. Dans l'ancienne société, il y avait certes des écoles et des lycées et un certain nombre de facultés et d'universités, mais à la campagne 75 p. 100 de la population, notamment les paysans pauvres et les paysans moyens pauvres, ne savaient ni lire ni écrire, et même en ville 60 p. 100 des travailleurs étaient analphabètes. Actuellement, deux ans seulement après la libération, seuls 10 p. 100 de la population ne savent ni lire ni écrire. Ce sont toutes des personnes d'âge déjà avancé. Nous avons résolu le problème de l'analphabétisme en nous basant sur la ligne de masse et sur le grand mouvement de masse pour les études. L'ancien système d'éducation n'était qu'une copie du système étranger, détaché des réalités nationales; il ne pouvait servir ni la défense ni l'édification nationales, ni l'amélioration des conditions de vie de la population, et aurait dépendu indéfiniment de l'étranger. A l'heure actuelle, pour servir à temps l'oeuvre de défense et d'édification nationales, les études dans le domaine des techniques sont en plein essor. Les études sont menées de pair avec la pratique et avec la synthèse des expériences techniques. Nous étudions en même temps la technique, la culture générale et la théorie, notamment les techniques agricoles dans le domaine de la riziculture et de l'hévéaculture, les différentes techniques industrielles, les aménagements

hydrauliques. Nous constatons que l'orientation actuelle de notre enseignement et de notre éducation sert avec la plus grande efficacité l'oeuvre de défense et d'édification nationales ainsi que l'amélioration des conditions de vie de notre peuple. En outre, grâce à cette orientation, nos enfants, nos jeunes, nos ouvriers, nos paysans et nos combattants sont éduqués dans le sens du patriotisme révolutionnaire le plus authentique et le plus ardent. Ils se sentent, par ailleurs, concernés par le sort des peuples pauvres dans le monde, et savent établir une nette démarcation entre les amis et les ennemis du mouvement de lutte révolutionnaire et du mouvement de lutte de libération nationale des peuples du monde. Ils se tiennent résolument aux côtés des peuples révolutionnaires dans le monde.

60. Dans les domaines social et sanitaire, pour assurer rapidement la santé de toute la population, nous formons des médecins révolutionnaires animés d'un profond amour pour le peuple et d'un haut esprit d'abnégation, et nous produisons des médicaments à partir des simples existant dans le pays. Dans leur formation, les médecins révolutionnaires allient étroitement les études théoriques à la pratique et ils approfondissent leurs connaissances au fur et à mesure. Nous avons développé et nous développons des réseaux sanitaires en créant des établissements hospitaliers et des centres de fabrication de médicaments dans toutes les coopératives, dans tous les districts, régions, zones administratives et dans la capitale, Phnom Penh. Pour 100 familles, on compte en moyenne un établissement hospitalier de médecine générale et trois médecins traitants, une fabrique de médicaments et trois pharmaciens. La santé de notre peuple a connu une amélioration considérable. Nous avons éliminé définitivement les maladies sociales et la toxicomanie. Nous portons une attention particulière à l'éradication du paludisme. Au cours de l'année passée, première année du plan quadriennal d'éradication du paludisme, 70 à 80 p. 100 des objectifs de ce plan ont été déjà réalisés. Nous nous efforçons d'améliorer très rapidement les conditions de vie et la santé du peuple, car nous avons besoin d'avoir une population de 15 à 20 millions d'habitants d'ici 10 ans. La débauche, la délinquance, la prostitution, le vol, le brigandage, le banditisme et les autres tares sociales du genre existant dans les pays impérialistes et dans la société des classes exploiteuses ont été fondamentalement éliminés par le grand mouvement de masse.

61. Mais mieux encore que les résultats acquis ci-dessus, la ligne d'indépendance et de souveraineté et le fait de compter sur ses propres forces, d'être maître du pays et de la révolution, ont imprégné très profondément notre peuple et ont fait naître dans tout le pays un grand mouvement de masse impétueux et enthousiaste, animé d'un patriotisme ardent et d'un esprit communautaire élevé ayant une profonde signification révolutionnaire, mouvement jamais connu dans l'histoire plus que bimillénaire de notre nation.

62. Les résultats obtenus par notre peuple au cours de l'année passée, sous la direction juste et clairvoyante du parti communiste du Kampuchea, constituent les nouvelles grandes et très rapides victoires de l'étape actuelle de notre révolution.

63. Mais, eu égard aux aspirations à long terme de notre peuple, le chemin que nous devons parcourir est encore long. Nous devons redoubler d'efforts. Nous nous efforçons

d'améliorer davantage encore et le plus vite possible les conditions de vie du peuple pour assurer à chacun un avenir solide, une bonne santé, un ardent patriotisme, et pour assurer à tout notre peuple un accroissement rapide et continu afin de défendre et d'édifier rapidement un Kampuchea prospère. Nous n'avons aucune raison de faire baisser le chiffre de notre population ou de le maintenir au niveau actuel car, avec près de 8 millions d'habitants, notre population reste bien en deçà des possibilités de notre pays qui en a besoin de plus de 20 millions. C'est pourquoi notre objectif est de faire augmenter très rapidement notre population.

64. Actuellement, bien que ce ne soit pas encore l'abondance, les conditions de vie de notre peuple sont assurées pour chacun et dans tous les domaines. Par rapport à 1975, au sortir de la cruelle guerre de dévastation, la situation actuelle s'est considérablement améliorée. Notre peuple est très heureux et fier de cette excellente situation où il est véritablement le maître de sa propre destinée et de son pays. Actuellement, notre peuple comprend 95 p. 100 d'ouvriers et de paysans et 5 p. 100 de travailleurs effectuant d'autres tâches. Étroitement uni sous la direction juste et clairvoyante du parti communiste du Kampuchea, il vit et travaille en parfaite harmonie dans une société saine où règnent l'égalité, la justice et la véritable démocratie. Maître de la Révolution et bénéficiant de tous ses bienfaits, notre peuple continue à faire la révolution avec enthousiasme, avec foi et confiance, et il est déterminé à sauvegarder et à défendre, à consolider et à perfectionner sans cesse le pouvoir révolutionnaire. La victoire de la position d'indépendance, de souveraineté et du fait de compter sur ses propres forces a renforcé la foi de notre peuple dans l'avenir radieux du pays. Sans l'adhésion, l'union, l'unité et la foi du peuple tout entier, l'impétueux mouvement actuel de défense et d'édification nationales serait inconcevable et le Kampuchea démocratique n'aurait pu remporter d'aussi éclatantes victoires. La force de cette union, de cette unité et de cette foi est le facteur déterminant de nos victoires actuelles comme de notre grandiose victoire du 17 avril 1975 sur les impérialistes américains.

65. De nombreux peuples et pays amis se sont réjouis de ces réalisations du Kampuchea démocratique; ils nous ont exprimé leur sympathie, leur encouragement et leur soutien moral et politique. Certains pays amis nous ont accordé des aides bilatérales. Nous sommes heureux de recevoir ces aides sans condition qui, accordées sur la base du principe de l'égalité et du respect mutuel véritables, renforcent davantage encore notre indépendance et notre souveraineté. C'est là le témoignage de la solidarité sincère entre les pays non alignés et les pays du tiers monde. Mais à présent, notre pays est déjà libéré et notre peuple a toutes les possibilités pour le défendre et l'édifier en comptant sur ses propres forces. Nous pensons que les peuples qui sont en train de verser leur sang dans la lutte de libération nationale ont davantage besoin de soutien et d'aide supplémentaire pour faire triompher plus rapidement leur juste cause. Cela ne veut pas dire que nous sommes dans l'abondance. Mais nous devons persévérer encore dans nos efforts, surmonter d'autres obstacles, pour résoudre les problèmes d'après-guerre, défendre et édifier le pays par nous-mêmes, pour ne pas être un sujet de préoccupation pour les pays amis. Nous devons, par ailleurs, nous efforcer de mieux faire encore la révolution dans notre pays et de remporter de nouvelles et

grandes victoires pour contribuer encore davantage à la lutte révolutionnaire, à la lutte de libération nationale et à la lutte pour la défense nationale menées par les peuples de par le monde.

66. Le Kampuchea démocratique considère la sympathie, l'encouragement et les diverses manifestations de solidarité que lui témoignent les pays non alignés, les pays du tiers monde et les pays véritablement progressistes, comme un précieux soutien à sa politique d'indépendance, de paix et de non-alignement. Nous nous en tenons toujours à cette politique. En aucun cas, nous ne permettons à un pays étranger d'installer des bases militaires sur notre territoire et nous ne tolérons aucune présence de troupes étrangères sur notre sol. Dans le passé, nous avons été sollicités de temps à autre pour adhérer à telle fédération ou à telle association régionale. Le Kampuchea démocratique n'adhère à aucune alliance ni à aucun groupe régional. Mais nous nous efforçons de développer avec tous les pays, proches et lointains, des relations bilatérales d'amitié, fondées sur l'égalité et le respect mutuel. Cette position a bénéficié de la sympathie et de la compréhension de nombreux pays avec lesquels nous entretenons de bonnes relations d'amitié.

67. Notre peuple est convaincu que ses efforts pour mener à bien sa révolution dans son pays, pour défendre avec efficacité et édifier solidement sa patrie et pour améliorer rapidement ses conditions de vie suivant la position d'indépendance, de souveraineté et de volonté de compter sur ses propres forces, constituent une modeste contribution à la lutte révolutionnaire des peuples dans le monde, à la lutte de libération nationale des peuples des pays exploités et à la lutte pour sauvegarder et défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des peuples des pays non alignés et du tiers monde. Les expériences de notre lutte révolutionnaire et celles des luttes des peuples dans le monde nous ont enseigné que, si nous voulons apporter une contribution positive à la lutte révolutionnaire dans le monde, nous devons résolument mener à bien la révolution dans notre pays. La révolution ne peut être exportée ni importée d'un pays à l'autre. C'est pourquoi notre peuple déploie tous ses efforts pour parfaire la révolution dans son propre pays, en toute indépendance et souveraineté et en comptant sur ses propres forces pour apporter une meilleure contribution aux mouvements révolutionnaires et aux mouvements de lutte des peuples du monde.

68. Les peuples des pays exploités, les peuples des pays non alignés et du tiers monde ont acquis une conscience politique de plus en plus élevée et une confiance de plus en plus grande dans leurs propres forces et leurs propres capacités; ils discernent plus clairement la véritable nature ainsi que les manoeuvres de l'impérialisme, de l'expansionnisme et de leurs partisans, et ils s'efforcent de mener vaillamment la lutte en tant que maîtres de leur propre destinée. En même temps, ils continuent à développer et à renforcer leur solidarité et mettent en pièces les manoeuvres de division de toutes les puissances impérialistes et expansionnistes. Ce courant historique se développera toujours, sans cesse. Aucune force ne pourra l'arrêter. Les peuples révolutionnaires et progressistes dans le monde remporteront, à coup sûr, de nouvelles victoires. Dans le passé, comme dans le présent et à l'avenir, le Kampuchea démocratique continue à s'identifier à ces luttes et fera

tout son possible pour donner une impulsion toujours plus grande à ce courant irrésistible de l'histoire.

69. M. JAMEEL (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous considérons que votre élection est un hommage mérité rendu par notre organisation mondiale à vos éminentes qualités d'homme d'Etat et à votre expérience, ainsi qu'une manifestation de reconnaissance pour le rôle de premier plan joué par votre pays dans les affaires mondiales. Mon pays, qui entretient d'étroites relations avec la Yougoslavie, en particulier au sein du mouvement des non-alignés, vous adresse par mon intermédiaire ses vœux de plein succès dans la conduite de nos importantes délibérations.

70. Qu'il me soit également permis d'adresser les remerciements de mon gouvernement à votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, pour le rôle important qu'il a joué dans l'accomplissement de son mandat en tant que président de la trente et unième session. Je désire le féliciter pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités.

71. Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Waldheim, pour les efforts inlassables et dévoués qu'il déploie en vue de promouvoir les objectifs de l'Organisation.

72. La présente session a vu l'admission de deux nouveaux Membres au sein de notre organisation : la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti. Ma délégation accueille avec joie ces deux nouveaux Membres parmi nous; leur admission à l'Organisation des Nations Unies non seulement marque un nouveau pas vers la réalisation de l'universalité de l'Organisation, mais elle est aussi le résultat de l'énergie dont ont fait preuve les populations de ces deux pays pour parvenir à l'autodétermination et créer leur propre nation. Nous sommes convaincus que leur présence dans cette famille de nations contribuera d'une manière positive à la paix et à la coopération.

73. Au sein de la communauté des nations, les Maldives sont un petit pays dont le bien-être et le progrès dépendent grandement des principes de paix et de coopération internationale. Nous croyons fermement que le système des Nations Unies, en dépit de ses imperfections, a été et continuera d'être l'instrument le plus essentiel que la famille des nations ait pu jusqu'ici édifier pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi que pour promouvoir les principes de liberté, de justice et de dignité humaine.

74. Nous nous rendons compte que les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui sont difficiles et offrent une grande complexité. Mais nous espérons que, grâce à un plus grand sens de responsabilité et à nos efforts collectifs, nous serons en mesure de les résoudre. La mise en oeuvre des résolutions que nous adoptons, une conviction sincère et un enthousiasme manifeste à l'égard des principes inscrits dans notre charte demeurent les facteurs clés du succès de

nos délibérations. Ainsi que l'a déclaré notre Secrétaire général en 1976 dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"La conception de l'ordre mondial consacrée dans la Charte est fondée sur le respect des décisions des principaux organes des Nations Unies, ainsi que des règles, des principes et des procédures du droit international"⁶.

75. Le cadre dans lequel doivent s'inscrire les solutions des problèmes économiques de l'heure a déjà été tracé. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] et la résolution de la septième session extraordinaire sur le développement et la coopération économique internationale [*résolution 3362 (S-VII)*] peuvent nous guider, dans nos délibérations, vers l'établissement d'une nouvelle association entre les pays développés et les pays en développement, et l'instauration de relations efficaces entre nations, fondées sur les principes d'interdépendance et de respect mutuel. Mon pays est heureux de constater qu'à la suite des délibérations qui se sont poursuivies dans le cadre du système des Nations Unies, au cours des années écoulées, nous sommes maintenant en mesure de dégager un certain nombre de problèmes clés relatifs au processus visant à établir ces nouvelles relations. Bien que le récent dialogue de Paris n'ait pas répondu aux espoirs des pays en développement, les Maldives sont heureuses de voir se dégager une attitude entièrement nouvelle à l'égard du développement et le désir des pays développés de créer des conditions efficaces pour un meilleur ordre économique mondial.

76. Permettez-moi d'évoquer certains problèmes propres au développement de mon pays. Les obstacles les plus sérieux à ce développement sont la pénurie des ressources naturelles et la fragmentation extrême du millier d'îles composant notre archipel qui occupe près de 100 000 km² dans l'océan Indien. La pêche et le tourisme sont les deux domaines majeurs où une activité viable peut être entreprise d'emblée. Jusqu'à présent, les Maldives devaient dépendre exclusivement de leurs ressources limitées et de l'assistance bilatérale octroyée par des amis. L'efficacité des programmes d'assistance des Nations Unies était minime dans le passé, faute d'une programmation intensifiée permettant de faire face aux problèmes existants dans notre pays. Ce n'est qu'aujourd'hui, vu la nature et l'urgence de nos besoins de développement associées aux dures réalités économiques contemporaines, que nous avons pu entreprendre des projets exigeant des fonds relativement élevés. C'est pour cette raison que le Gouvernement des Maldives a décidé d'entrer au FMI, au Groupe de la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement. En outre, mon gouvernement cherche également à recevoir une assistance à partir d'autres sources analogues. Nous espérons que, grâce à l'appui de ces sources et institutions et avec quelques années de plus pour planifier notre avenir, nous parviendrons à rattraper le retard et à maintenir un rythme de progrès approprié afin de participer au nouvel ordre économique mondial en voie d'édification.

77. Je voudrais dire quelques mots au sujet des principaux problèmes qui se posent au monde dans son ensemble. Ma délégation estime que le problème du désarmement dans

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément n° 1A, sect. IV.*

toute son ampleur demeure extrêmement urgent, notamment la question du contrôle des armes nucléaires. Les dangers encourus par suite des récents progrès réalisés dans le domaine de l'armement dépassent toute imagination. Ma délégation espère que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement réalisera des progrès dans la voie d'un désarmement complet ou, en tout cas, mettra l'humanité à l'abri des dangers d'une destruction nucléaire. Nous condamnons vigoureusement la tendance qui consiste à essayer de justifier l'acquisition et l'utilisation d'armes nucléaires, même en dernier recours, dans un but de chantage.

78. Les Maldives, pays épris de liberté et de paix, estiment que la question de l'Afrique australe est une autre question qui menace sérieusement la paix mondiale. Au Zimbabwe, le régime minoritaire de Salisbury refuse toujours obstinément de reconnaître le droit du peuple à se gouverner lui-même. En Namibie, l'occupation illégale du sol africain par le régime de Pretoria se perpétue et le droit de son peuple à l'autodétermination et à l'indépendance continue d'être ignoré. En Afrique du Sud elle-même, les résultats tragiques de la perpétuation de la politique détestable de l'*apartheid* se sont manifestés sous la forme de massacres de la population africaine à Soweto et dans d'autres lieux. Les événements récents en Afrique du Sud ont démontré une fois de plus que le déni des droits fondamentaux de l'homme ne peut conduire qu'à la destruction et au malheur. Les Maldives continueront d'appuyer l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour modifier la situation en Afrique australe, et nous réitérons l'expression de notre solidarité avec les peuples d'Afrique australe dans leur juste lutte pour obtenir le respect de leurs droits de l'homme et leur indépendance.

79. La situation au Moyen-Orient continue à décevoir profondément le peuple des Maldives. Ma délégation a déjà clairement indiqué antérieurement qu'elle rejetait l'occupation illégale des territoires arabes par Israël. Je voudrais réaffirmer aujourd'hui cette position de mon gouvernement, qui procède non seulement de la compréhension des facteurs historiques impliqués, mais aussi du fait que nous rejetons l'idée de l'acquisition de territoires par la guerre. Nous déplorons en outre la violation flagrante des droits de l'homme par les Israéliens dans les territoires occupés, sous forme d'efforts systématiques pour modifier la composition démographique des terres arabes. Les Maldives, étant une nation musulmane, éprouvent une douleur particulière du fait des pratiques isaeéliennes à Jérusalem visant à modifier les édifices islamiques en Terre sainte. Ma délégation réitère également l'expression de son appui au peuple palestinien, qui a le droit légitime à l'autodétermination sur son propre sol national. Nous sommes persuadés que la participation de son représentant authentique, l'Organisation de libération de la Palestine, est indispensable dans tous efforts de recherche de la paix en vue d'aboutir à une solution juste et durable garantissant la paix et la sécurité dans la région.

80. En tant que nation maritime, les Maldives accordent une attention particulière aux travaux et aux résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ils sont d'une importance capitale pour déterminer le statut des zones économiques et maritimes, définir le plateau continental et traiter des problèmes relatifs au milieu marin.

81. Nous éprouvons quelque optimisme à la suite des résultats de la dernière session de la Conférence. Il faut espérer que la prochaine session de Genève atteindra un niveau de coordination encore plus élevé si l'on veut que s'achève la tâche de la Conférence.

82. L'océan Indien baigne les rivages de la plupart des pays d'Asie, dont le nôtre. Nous avons donc uni nos efforts à ceux des pays de la région pour faire de cet océan une zone de paix, à l'abri des rivalités et des conflits des grandes puissances.

83. Depuis l'introduction de la Déclaration des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix [*résolution 2832 (XXVI)*], nous avons toujours appuyé les efforts visant à mettre en oeuvre cette déclaration. De plus, nous sommes heureux de noter l'intérêt manifesté au début de ce mois par les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue d'aboutir à des résultats concrets lors de leurs pourparlers à ce sujet. Nous pensons que leur bonne volonté et leur coopération auront une influence sensible sur les progrès en la matière.

84. Ma délégation demeure profondément préoccupée de la violation permanente de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République des Comores du fait de l'occupation étrangère de l'île comorienne de Mayotte.

85. La question de Chypre constitue un autre problème pendant qui reste à notre ordre du jour depuis plusieurs années. Ma délégation appuie tous les efforts destinés à rechercher un règlement permanent de ce problème par la négociation. Nous estimons que toute solution réaliste doit tenir compte des intérêts légitimes de tous les groupes ethniques de la communauté chypriote et qu'elle doit préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de la nation.

86. Le renforcement du rôle des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité, l'encouragement apporté à la coopération économique et l'harmonisation des mesures internationales en vue d'accéder à un avenir meilleur ne constituent pas une tâche impossible, mais elle ne sera réalisable qu'à la condition que nous restions fidèles et sincèrement engagés aux principes de la Charte, et que nous parvenions à mobiliser la volonté, et le courage nécessaires pour que les intérêts nationaux soient en accord avec les perspectives d'un monde en évolution.

87. Encore une fois, je voudrais réitérer notre foi dans la Charte des Nations Unies et notre engagement à ses principes. J'espère, au nom de mon gouvernement, que la trente-deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies culminera en des résultats fructueux, répondant aux aspirations des peuples du monde.

88. M. PALMA GALVEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : L'occasion m'a été donnée aujourd'hui d'adresser aux membres de cette assemblée ainsi qu'aux peuples qui y sont représentés le message cordial et amical du peuple et du Gouvernement du Honduras.

89. A vous, Monsieur Mojsov, secrétaire fédéral adjoint aux affaires étrangères de Yougoslavie, je désire adresser les plus sincères félicitations de mon pays pour votre élection à

la présidence. Nous reconnaissons le rôle dynamique qu'a joué votre pays dans le monde ainsi que votre contribution personnelle. Mes félicitations vont également à M. Amersinghe, qui a exercé avec efficacité les hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale au cours d'une année particulièrement importante pour l'Organisation des Nations Unies.

90. Mon pays est heureux de l'admission de deux nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, la République de Djibouti et la République socialiste du Viet Nam, que nous accueillons avec sympathie et à qui nous transmettons l'assurance de notre amitié et de notre solidarité.

91. L'Organisation des Nations Unies, née après la fin de la seconde guerre mondiale, représente sans aucun doute l'expression des aspirations les plus chères du monde à jouir d'une paix durable sur la base de l'égalité souveraine de tous les Etats et de la coopération internationale. L'Organisation constitue, de nos jours, l'instance la plus compétente pour poser et régler les problèmes majeurs qui assaillent les nations, apportant ainsi la preuve éloquente de ce qui peut être fait et doit se faire grâce à un dialogue établi pour le bien commun de l'humanité.

92. Nous avons foi en l'Organisation des Nations Unies. En la consolidant, nous renforcerons les bases solides d'une paix mondiale et l'espoir d'un destin meilleur pour nos peuples. C'est dans cet esprit que tous les Etats représentés ici y trouvent une possibilité de se réaliser pleinement, en unissant leurs efforts pour éviter les guerres et renforcer la justice internationale.

93. Mon gouvernement estime qu'au sein de cette organisation les nations du monde ont deux objectifs fondamentaux et indissolublement liés entre eux, à savoir : la paix et le développement.

94. Il serait difficile d'atteindre l'objectif de la paix mondiale sans veiller à l'amélioration de la croissance économique et du bien-être social de plus de deux tiers de la population du monde, plongée dans une misère profonde. Les Nations Unies ont pour tâche de maintenir une paix juste et, face à une tâche aussi immense, leur rôle de grand conciliateur va en augmentant, la réussite de leur gestion devant, dans un proche avenir, dépendre dans une grande mesure des progrès accomplis dans le domaine de la justice et du développement des nations.

95. Les modifications intervenues dans le monde au cours des dernières années et qui nous mettent face à un monde nouveau en évolution constante exigent que les principes sur lesquels reposent les relations internationales, et qui ont été constamment réaffirmés par cette organisation depuis trois décennies, soient réellement efficaces. Le moment est venu non seulement de réaffirmer notre foi dans les principes de la Charte, mais également de les réaliser par des actes concrets. A cet égard, il est urgent de surmonter les difficultés économiques et politiques qui font obstacle au maintien d'un climat pacifique fondé sur le postulat du développement harmonieux et équilibré de la communauté internationale; il est fondamental de mettre fin à une situation d'inégalité extrême, de remplacer la confrontation par un dialogue que rend nécessaire l'interdépendance des

peuples du globe, en veillant à ce que soient associés dans la prospérité et la liberté pays développés et en développement. Nous pensons que ce n'est qu'en surmontant ces obstacles économiques et politiques que nous offrirons la seule garantie possible de paix et de bien-être aux générations présentes et futures du monde. Tous nos efforts doivent donc tendre vers ces objectifs.

96. Le Honduras est un peuple pacifique, respectueux de ses engagements internationaux. Nous ferons tout notre possible pour que, dans notre région d'Amérique centrale, le refus de recourir à la force pour trancher les différends soit le postulat de notre conduite internationale.

97. Je saisis cette occasion pour rappeler que nous désirons ardemment aboutir à une solution rapide et satisfaisante de la controverse qui maintient éloignée de mon pays depuis plusieurs années la République d'El Salvador. Nous estimons que la convention de médiation signée sous les auspices de l'Organisation des Etats américains le 6 octobre 1976 constituera un élément décisif dans le règlement définitif, si les deux parties le souhaitent. Nous espérons pouvoir entamer le 22 novembre cette procédure grâce à laquelle, en dernier ressort, nous pourrions rétablir la paix et les relations cordiales et amicales qui doivent exister entre deux peuples liés par l'histoire et la géographie. Nous nous rendrons à la table de conférence sans idées préconçues, l'esprit ouvert à toutes les solutions qui seront avancées pour mettre fin à ce différend. Nous invitons les nations représentées ici et l'Organisation des Nations Unies elle-même, à suivre avec attention le déroulement des négociations et à appuyer nos efforts afin que la paix et la concorde reviennent en Amérique centrale.

98. Ceci a toujours été notre position et c'est l'espoir que nous formulons en ce qui concerne d'autres conflits opposant d'autres pays amis.

99. Ce n'est donc pas sans motif que mon gouvernement a constaté avec inquiétude la crise qui a récemment surgi entre le Guatemala et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en ce qui concerne le territoire du Belize. En cette occasion, mon pays s'est fait l'avocat d'un accord négocié du problème.

100. Le Honduras considère que dans la solution de cette controverse, on ne saurait ignorer les antécédents historiques et juridiques sur lesquels sont fondées les exigences du Guatemala ainsi que les principes du droit international public universellement reconnus qui garantissent aux parties une solution qui tienne compte de leurs intérêts fondamentaux.

101. Dans la déclaration de Guatemala du 25 août de cette année, mon gouvernement rappelle sa satisfaction du fait de la décision des Gouvernements du Guatemala et du Royaume-Uni de trouver une solution au problème du Belize, conformément aux méthodes de solution pacifique des différends internationaux établies par le droit international, pour parvenir à une solution négociée qui concilie les droits du Guatemala et les intérêts du peuple du Belize.

102. Dans le même ordre d'idée, je me dois de manifester la profonde satisfaction du peuple et du Gouvernement du Honduras à l'occasion de la signature des traités relatifs du

canal de Panama entre les Etats-Unis d'Amérique et le Panama. Le Honduras interprète cet acte comme une attitude nouvelle et l'expression d'une volonté nouvelle de la part des Etats-Unis d'Amérique de comprendre et de mieux sentir l'Amérique latine, afin de faire face ensemble au défi que pose le monde d'aujourd'hui dans lequel, sans l'ombre d'un doute, il convient de mettre un terme aux situations de force qui doivent être remplacées par l'interdépendance et le souci des intérêts mutuels.

103. Nous formulons les vœux les plus fervents pour que la controverse entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en ce qui concerne les îles Malvinas trouve une solution qui tienne compte des droits historiques et juridiques sur lesquels se fonde la position de la République argentine. Nous sommes persuadés que les conversations qui ont déjà eu lieu à Rome, en mai de cette année, entre les représentants de ces deux nations contribueront de manière positive au règlement du problème. La reprise du dialogue est une preuve de la maturité et du sentiment de responsabilité avec lesquels les gouvernements intéressés abordent la solution de ce différend. Nous exprimons également l'espoir que l'Espagne, rajeunie et vibrante, pourra mener à bonne fin les négociations sur Gibraltar avec le Royaume-Uni.

104. Pour les raisons précédemment exposées, c'est avec intérêt que mon pays accueille les négociations qui viennent de commencer entre les Gouvernements de la Bolivie, du Chili et du Pérou pour résoudre la caractéristique de pays sans littoral de la Bolivie. Nous comprenons la situation de la Bolivie; nous estimons que les pays intéressés sauront avancer des propositions adéquates afin que conformément à la Déclaration historique d'Ayacucho⁷, le dialogue se poursuive pour trouver la meilleure solution possible, conformément aux aspirations de ces peuples frères.

105. Les efforts entrepris afin de maintenir la paix sur tout le continent américain ne peuvent que renforcer notre foi dans le système interaméricain et dans les dispositifs de solution pacifique des différends; nous constatons que la même situation règne aussi dans d'autres régions du monde en ce qui concerne des questions pendantes dont la solution n'est pas impossible.

106. En conséquence, c'est avec satisfaction que mon gouvernement constate qu'il existe des perspectives de voir s'ouvrir dans des délais rapprochés, à Genève, des négociations de paix sur le Moyen-Orient. Les actions diplomatiques des nations amies permettent d'espérer la présence à la table des négociations de toutes les parties intéressées. L'Organisation des Nations Unies a joué et devra continuer à jouer un rôle important dans le maintien de la paix au Moyen-Orient; les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), adoptées sur la question par le Conseil de sécurité, tiennent compte des intérêts en présence et devraient servir de base pour établir une paix durable dans cette région du monde. Le Honduras se doit de réaffirmer son désir que ce problème international, comme tant d'autres, respecte les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

107. Mon gouvernement s'associe à la communauté internationale pour que soit accordée toute l'assistance possible

⁷ Signée à Lima le 9 décembre 1974. Pour le texte, voir le document A/10044, annex.

aux peuples de la Namibie et du Zimbabwe afin de leur garantir l'accession rapide au gouvernement par la majorité et à une indépendance pacifique.

108. Nous espérons également que de sérieux progrès pourront être faits au cours des conversations sur Chypre qui se déroulent à Vienne, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies; le meilleur hommage que l'on pourrait rendre à la mémoire de l'archevêque Makarios serait de trouver une solution équitable aux problèmes complexes de ce pays en ce qui concerne son intégrité territoriale.

109. Aujourd'hui plus que jamais l'avenir de l'humanité dépend de la conciliation des différents intérêts en cause dans la communauté internationale. Le Honduras croit en la négociation continue, au dialogue ouvert et à la coopération permanente. Aussi éloignées que paraissent être les positions en présence, mon pays estime que, de nos jours, aucun conflit international ne saurait demeurer indéfiniment sans solution.

110. Si l'on passe en revue les principaux problèmes internationaux, nous éprouvons la plus vive satisfaction de voir se vérifier que, dans la plus grande majorité des cas, le monde opte pour la seule forme acceptable et civilisée de règlement des différends entre nations : la voie pacifique, à laquelle mon pays adhère depuis toujours, de manière claire et absolue.

111. Par conséquent, j'exprime le sentiment du peuple et du Gouvernement de ma patrie, en manifestant l'espoir que les questions en suspens trouveront rapidement une solution appropriée sur la base du respect mutuel et de la concorde internationale.

112. Au demeurant, tout conflit signifie que l'on utilise pour les armements des ressources qui devraient être consacrées au bien-être de l'homme. Il est indéniable que le règlement des différends internationaux permettrait de libérer une grande partie de ces ressources. Nous espérons qu'une modification plus radicale dans ce domaine pourra intervenir car jamais auparavant, en temps de paix, on a tant dépensé pour les armements. L'humanité ne doit pas seulement aspirer au désarmement général et complet, mais elle doit veiller à l'assurer.

113. Nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des armes nucléaires et le danger croissant de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins belliqueuses et destructives, car tout cela est contraire à notre façon de penser. Le fallacieux sentiment de sécurité qu'on pensait assurer par cette course aux armements est contredit par l'existence même de tant d'instruments de mort. Les dépenses énormes en armements nous forcent à penser que le développement de l'humanité dépendra, dans une large mesure, de l'arrêt de cette course. La société mondiale ne saurait continuer à utiliser la grandeur de l'homme pour inventer sa propre destruction. Avec le quart des ressources consacrées en une seule année à la recherche et à la fabrication des armes, on pourrait livrer la bataille la plus significative contre le sous-développement et l'injustice sociale en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

114. Mon pays espère que, dans le cadre de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera

consacrée au désarmement, il sera possible de réaliser des progrès significatifs et de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de cet objectif primordial sans lequel les déclarations et les pactes qui font de l'homme le principal objet et le principal sujet de la société internationale perdraient tout sens.

115. Dans le domaine des droits de l'homme, notre position a toujours été et continuera d'être en faveur du respect rigoureux de ces droits. Le problème des droits de l'homme constitue un défi à la communauté internationale. Le respect de la dignité de l'homme ne saurait exister tant qu'on n'aura pas lutté contre la faim, la maladie, l'analphabétisme, l'inégalité et l'injustice. Mon gouvernement s'efforce de procéder à des réformes substantielles pour veiller au développement économique, social et politique de mon pays; nous sommes principalement intéressés par le développement social dont pourrait bénéficier l'immense majorité de la population de mon pays.

116. Au mois de septembre dernier, le Honduras est devenu le quatrième Etat ayant déposé au secrétariat général de l'Organisation des Etats américains l'instrument de ratification de la Convention américaine des droits de l'homme, signée à San José, Costa Rica, le 22 novembre 1969. Ce faisant, mon gouvernement a voulu souligner l'importance qu'il accorde à ce sujet.

117. Nous sommes partisans de l'établissement d'une analyse de la situation en ce qui concerne les droits de l'homme dans le monde, en mettant en relief le lien étroit qui existe entre le sous-développement et le respect de ces droits. Nous croyons que le respect des droits de l'homme ne saurait s'envisager sous le seul angle national. Nous estimons que les relations internationales jouent un rôle important dans l'observation de ces droits, et les nations industrialisées, aussi bien que celles qui aspirent à devenir développées, ont, en ce qui concerne leurs rapports vis-à-vis des droits de l'homme, une responsabilité qui ne saurait être mise de côté. Mon pays appuie l'initiative du Costa Rica visant à la création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

118. Le terrorisme politique, qui n'existe pas dans mon pays, préoccupe vivement le peuple du Honduras, surtout du fait des grandes souffrances qu'il entraîne et qu'il cause dans la région d'Amérique centrale. Ces événements, qui ont proliféré au cours des dernières années, doivent faire l'objet d'une étude détaillée et approfondie portant sur les causes et les motifs, et les Etats membres de la communauté internationale doivent prendre des mesures radicales à cet égard.

119. Nous ne méconnaissons pas les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour arriver à des conclusions qui faciliteraient l'élimination de ce problème qui, sans l'ombre d'un doute, constitue une menace pour l'intégrité de l'être humain.

120. Mon gouvernement regrette qu'au milieu de la deuxième moitié du XX^e siècle, l'on persiste à avoir recours à la politique d'*apartheid*, qui constitue un refus des principes établis par la Charte des Nations Unies et un véritable crime contre l'humanité. L'indifférence dont ont fait l'objet les diverses résolutions de cette organisation doit

nous pousser à envisager des mesures collectives contre cette forme odieuse de ségrégation. C'est la raison pour laquelle mon pays appuie et continuera à appuyer sans aucune restriction toutes les mesures qui seront adoptées pour éliminer une fois pour toutes la politique d'*apartheid*.

121. En ce qui concerne le problème de la mer, le Honduras espère que la sagesse des nations permettra de surmonter les dangers que nous courons en ce qui concerne la conservation et l'exploitation des ressources marines, patrimoine de l'humanité. Dans les années à venir, nous nous trouverons dans l'obligation de recourir plus que par le passé à la mer en tant que source importante d'aliments et de ressources minérales. Les conférences sur le droit de la mer qui ont lieu au sein des Nations Unies doivent fournir au monde une réglementation qui puisse garantir l'exploitation rationnelle et équitable de ces ressources, la sauvegarde de la liberté de navigation, un accord en ce qui concerne la délimitation des diverses zones maritimes soumises à la souveraineté et au contrôle nationaux, l'efficacité des mesures contre la contamination du milieu marin, ainsi que les droits des Etats en ce qui concerne la recherche scientifique dans les domaines mentionnés. Tout ceci, naturellement, devra tenir dûment compte du droit inaliénable des pays en développement de disposer souverainement de leurs ressources naturelles.

122. Mon pays a établi sa souveraineté sur le plateau continental et insulaire ainsi que sur les eaux surjacentes jusqu'au parallèle situé à 200 milles de distance des côtes, au moyen du décret No 96 du 26 janvier 1950, promulgué par le gouvernement de Juan Manuel Gálvez. Nous avons réaffirmé nos droits dans la Déclaration du Ministère des affaires étrangères du Honduras en date du 17 juin 1974, dans laquelle on consacre le droit du Honduras "d'exploiter les ressources vivantes et les ressources minérales dans une zone de 200 milles marins, conformément aux principes proclamés pour la première fois dans la Déclaration Gálvez de 1950."

123. L'occasion est bonne pour rappeler que l'on a célébré récemment le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration historique du Pacifique sud.⁸ Sans ignorer les particularités des thèses formulées par les peuples frères du Chili, du Pérou et de l'Equateur, nous devons reconnaître la contribution de cette déclaration à la lutte que mènent les pays en développement pour maintenir leurs droits sur la mer.

124. Nous ne saurions dissocier cette lutte de l'engagement pris dans le monde pour que soit instauré un nouvel ordre économique international. Nous partageons pleinement la philosophie des Nations Unies, en ce sens qu'il convient de créer de nouvelles relations de coopération fondées sur une base d'équité, d'égalité souveraine et d'intérêt commun des Etats. Mon pays désire que des actions effectives interviennent afin de corriger les injustices actuelles. Nous devons laisser de côté les ressentiments qui ne peuvent que nous aveugler; nous devons dire "oui" à la coopération et "non" à l'affrontement. Les pays du tiers monde doivent porter remède, dans des délais très brefs, à la vulnérabilité actuelle de leurs économies, aux déficits

⁸ Déclaration sur la zone maritime. Voir *Annuaire de la Commission du droit international*, 1956, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1956.V.3, vol. I), 362^e séance, par. 35.

chroniques de leur commerce extérieur et aux insuffisances constantes des ressources financières indispensables pour l'obtention de leur développement intégré. Ces objectifs ne sauraient être atteints que dans un climat d'harmonie et sur la base de la compréhension des pays industrialisés. Le dialogue amorcé à Paris au cours de la Conférence sur la coopération économique internationale doit connaître une impulsion nouvelle et se poursuivre au sein des Nations Unies.

125. Ce serait un véritable désastre pour le monde que de fermer les possibilités de discussion et de collaboration effectives dans les domaines de la conservation, de la rationalisation dans l'utilisation, l'approvisionnement et la recherche de nouvelles sources d'énergie, ainsi que dans le domaine de l'aide que l'on doit accorder aux pays en développement qui ne produisent pas de pétrole et dont les économies ont été considérablement affectées par la hausse des prix des produits énergétiques.

126. La création d'un fonds commun pour la stabilisation des prix des matières premières est un des résultats de la Conférence de Paris. Cette coopération doit être amplifiée et couvrir la recherche et la découverte de mesures effectives qui permettent l'équilibre et la concurrence juste entre les produits naturels et les biens manufacturés, ainsi que des mesures permettant d'obtenir une diversification des exportations, l'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits traditionnels, l'amélioration du système généralisé des préférences et des conditions d'échanges commerciaux bilatéraux.

127. Les négociations sur les produits tropicaux au cours du round du GATT à Tokyo se trouvent maintenant, du fait d'autres blocages des négociations, dans une impasse, malgré leur caractère prioritaire et urgent.

128. On ne doit pas négliger les programmes d'aide au développement, une collaboration accrue dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé. De même, en ce qui concerne le développement industriel, l'infrastructure et le transfert des techniques, mon pays estime que l'on doit mettre sur pied des dispositifs qui permettent de faciliter, de réglementer et de contrôler des relations pour les avantages mutuels des pays en tenant compte, en particulier, des besoins propres aux pays en développement.

129. Le PNUD, fort heureusement, a surmonté la crise grave qui le menaçait l'année dernière; malheureusement, l'on ne saurait prétendre que son avenir soit absolument garanti. Il a accompli une oeuvre méritoire, et le Honduras désire manifester une fois de plus sa reconnaissance envers cette organisation, qui doit continuer à recevoir de meilleurs apports, administrer de façon judicieuse ses ressources et adopter de nouvelles dispositions telles que, par exemple, des projets conjoints et des sources bilatérales d'assistance.

130. D'autres fonds des Nations Unies doivent également coordonner leurs politiques avec le PNUD et il faut qu'ils adhèrent constamment au principe de l'universalité dans leurs prestations. Les institutions spécialisées des Nations Unies ne doivent pas seulement recourir au PNUD, mais aussi commencer réellement à compléter ces ressources avec des fonds provenant de leurs budgets ordinaires, budgets qui, en dépit des difficultés financières qu'elles

connaissent, devraient être mieux orientés vers l'assistance au développement.

131. Je ne puis manquer de souligner l'importance que le Honduras attribue à la coopération entre les pays en développement, en particulier aux formes de l'intégration économique consacrées dans le principe d'une juste répartition des bénéfices de même que des sacrifices qui s'y attachent, et aussi à la collaboration dans le cadre de systèmes économiques aux objectifs plus vastes et ayant une participation plus étendue, comme c'est le cas du Système économique latino-américain, dont mon pays espère des réalisations positives.

132. Mon pays estime que le moment est venu pour les peuples du tiers monde d'intensifier sans hésitation les efforts qu'ils déploient pour vivre leur propre vie dans le domaine économique et social, parvenant de la sorte à participer de manière plus juste au concert international. Cela aura pour résultat l'avènement de cet homme nouveau auquel nous aspirons tous, et le respect de sa condition humaine, partout où il se trouve dans le monde.

133. Je ne veux pas terminer mon intervention sans manifester notre respectueuse et chaleureuse reconnaissance au Secrétaire général M. Kurt Waldheim, pour le dynamisme et la sagesse avec lesquels il dirige le Secrétariat.

134. Le peuple et le Gouvernement du Honduras formulent le voeu que les discussions de cette assemblée mènent à la découverte de solutions qui garantissent la paix entre les nations; la capacité d'adaptation et d'imagination de l'homme doit permettre de surmonter les obstacles qui s'opposent au développement de tous les peuples du monde.

135. Aujourd'hui, alors que nous ne croyons plus que la négociation universelle puisse jaillir des discours de rhétorique stérile, aujourd'hui, alors que nous essayons de surmonter les étapes les plus rudes de l'histoire de l'homme, en pleine connaissance de ce que nous fûmes et de ce que nous sommes, et confiants dans un avenir où l'évolution prodigieuse de l'homme a marqué l'humanité par les progrès de la science et de la technique, nous réaffirmons notre adhésion aux principes de l'égalité juridique des Etats, de l'intégrité territoriale, de l'autodétermination des peuples et du respect des droits de l'homme. Nous proclamons notre foi dans la solution pacifique des controverses internationales, dans la non-intervention, dans la coopération internationale, dans la souveraineté permanente et intégrale sur les ressources naturelles de tous les Etats. Nous condamnons le recours à la force et à l'agression armée. Nous repoussons la domination et l'occupation étrangères, la discrimination sous toutes ses formes, l'exploitation et la dégradation de l'homme par l'homme. Tel est notre credo !

136. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour ce matin. Plusieurs représentants ont demandé d'exercer leur droit de réponse aujourd'hui. Je vais donner maintenant la parole à trois représentants pour exercer leur droit de réponse; les autres le feront à la fin de la séance de cet après-midi.

137. M. AL-SAHHAF (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : De toutes les allégations sans fondement que le porte-parole

de l'entité sioniste a faites hier devant cette assemblée, j'en réfuterai une seule dans l'exercice de mon droit de réponse, à savoir celle ayant trait au problème des réfugiés, dans le contexte duquel il a prononcé le non de l'Irak.

138. L'allégation de Moshe Dayan selon laquelle le problème des réfugiés est la résultante de l'attaque arabe contre l'entité sioniste est réfutée par son ex-Premier Ministre, David Ben Gourion, qui a écrit dans son livre *Rebirth and Destiny of Israel*, publié en 1954, ce qui suit :

“Avant le départ des Britanniques, aucune colonie juive, si éloignée fût-elle, n'a été envahie ou saisie par les Arabes, alors que la Haganah... a capturé plusieurs positions arabes et libéré Tiberias et Haïfa, Jaffa et Safad... De sorte que, en ce jour de destinée, cette partie de la Palestine où la Haganah pouvait opérer” – comme vous le savez, la Haganah était une organisation terroriste sioniste – “était presque pure d'Arabes⁹.”

“Pure d'Arabes” ! Combien cette expression est similaire au concept nazi du *Judenrein Reich*, le Reich pur de juifs ! Comme Ben Gourion l'a dit, les armées arabes ne sont entrées en Palestine qu'après le départ des Britanniques, et il y avait alors déjà 300 000 Arabes réfugiés de Palestine. Les armées arabes sont venues au secours de ce qui restait des Palestiniens.

139. Lorsque les sionistes disent aujourd'hui qu'il y a eu en fait un échange de populations à la suite de la prétendue agression arabe, ils essaient par là de perpétuer un autre mythe en vue de dissimuler leur plan prémédité visant précisément à cet échange de populations.

140. Ce complot a été ourdi ici à New York en mai 1942, bien avant qu'aucun soldat arabe ne mette le pied en Palestine. Les sionistes se sont rencontrés à l'hôtel Biltmore et ils ont adopté le programme dit de Biltmore. Après consultation avec les dirigeants sionistes, le général Patrick J. Hurley a indiqué au président Roosevelt ce qui suit :

“... l'organisation sioniste en Palestine manifeste son engagement de mettre au point un programme élargi visant à : 1) un Etat souverain juif qui engloberait la Palestine et éventuellement la Transjordanie; 2) un transfert éventuel de la population arabe de la Palestine vers l'Irak; et 3) un leadership juif pour l'ensemble du Moyen-Orient dans les domaines du développement économique et du contrôle¹⁰.”

141. Afin d'établir leur entité en Palestine, les sionistes ont dû rejeter à l'extérieur les Palestiniens qui en étaient les propriétaires légitimes et constituaient la majorité incontestée sur cette terre. L'Irak n'a jamais souscrit à ce plan sioniste. Il n'a jamais accepté ce déplacement des populations, transférées comme du bétail d'un côté de la frontière à l'autre en vue de réaliser les plans de l'empire sioniste. C'est pourquoi les sionistes se sont livrés à des attaques virulentes contre l'Irak, notamment depuis que le Gouver-

nement de l'Irak a promulgué une loi accordant le droit de citoyenneté total à tous les juifs irakiens qui souhaiteraient revenir en Irak. D'autres gouvernements arabes ont adopté des lois similaires. Cela a naturellement déclenché le courroux des sionistes. Car c'est le rebours du plan sioniste qui vise à déraciner toutes les communautés juives partout où elles se trouvent dans le monde pour les transplanter dans la Palestine occupée.

142. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Par un remarquable exercice d'omissions et commissions, M. Dayan, dans sa déclaration d'hier, [27^e séance], a fait part ici, dans cette salle, de l'abrogation par son gouvernement de pratiquement toutes les résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale, par lesquelles Israël a été admis à l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits naturels inaliénables d'une population tout entière, la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, le droit international, et enfin, ce qui n'est pas le moins important, les efforts sincères et assidus qui sont déployés pour convoquer la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient des Nations Unies parvenir à une paix juste et durable. Son message aux délégations était, en fait, le suivant : “J'interprète les résolutions, peu me chaut votre opinion”.

143. Pour être plus précis, je voudrais réfuter les points suivants.

144. Premièrement, c'est une déformation des faits que de prétendre que, depuis 30 ans, les Arabes se sont rendus coupables d'agression. Les Israéliens ont, en pleine connaissance de cause et délibérément, lancé leur machine militaire de 80 000 hommes contre les Palestiniens désarmés, qui n'ont fait que participer à un ou deux soulèvements pour s'élever contre le démantèlement de leur pays.

145. Deuxièmement, les Israéliens ont lancé la guerre de 1956 contre l'Egypte, tout le monde le sait.

146. Troisièmement, les Israéliens – dans le style de Pearl Harbour – ont frappé l'Egypte en 1967, à la veille même du départ prévu du Vice-Président de l'Egypte pour Washington, D.C., afin de résoudre le problème de façon pacifique.

147. Quatrièmement, 1973 a été la seule occasion où les Arabes ont commencé une guerre, désespérant de voir Israël se retirer des territoires occupés et après avoir dit au Conseil de sécurité en juin – et j'assistais à cette réunion – que l'occupation ne pouvait pas continuer et qu'on ne pouvait permettre cet état de choses¹¹. Ensuite, Israël a occupé les quatre cinquièmes de la Palestine bien avant qu'un seul soldat arabe ait jamais foulé le sol de Palestine. Les armées arabes sont entrées en Palestine après le 15 mai 1948 afin d'empêcher un plus grand massacre de la population civile, qui aurait fait paraître minime par contraste l'indescriptible massacre de 300 hommes, femmes et enfants sans défense commis à Deir Yasin par M. Begin, le terroriste par excellence. J'ai vu les restes de ces enfants, abasourdis lorsqu'ils ont été jetés à travers les lignes, après avoir dû défiler dans une “parade victorieuse” dans les rues d'Israël.

⁹ David Ben Gurion, *Rebirth and Destiny of Israel*, New York, Philosophical Library, 1954, p. 530 et 531.

¹⁰ Voir *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers: the Near East and Africa, 1943*, Department of State publication 7665 (Washington, D.C. U.S. Government Printing Office, 1964), p. 77.

¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, 171^e séance*, par. 165.

148. Cinquièmement, contrairement à ce que prétend M. Dayan, nous aurions déjà pu jouir de la paix depuis trois décennies, au moment où les deux parties se sont retrouvées à Lausanne et ont commencé à mettre au point le Protocole de Lausanne le 20 juillet 1949. Après avoir apposé leur paraphe, les Israéliens l'ont réfuté et un membre de la délégation israélienne a dit à un membre palestinien de la délégation syrienne, qu'il connaissait à Haïfa : "Chaque fois que nous parlons au vieil homme" – il voulait dire par là Ben Gourion – "de solution pacifique, les yeux du vieil homme deviennent rouges". Tout cela s'est déroulé sous l'égide de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine.

149. Sixièmement, l'armée jordanienne n'a jamais conquis ou annexé la Palestine. Elle était, comme M. Dayan le sait mieux que quiconque étant donné qu'il faisait partie de l'armée britannique, stationnée dans les zones les plus stratégiques de la Palestine pendant toute la seconde guerre mondiale pour aider la cause alliée. Mais elle s'est retirée de la Palestine lorsque le mandat britannique a pris fin le 15 mai, et elle n'y est retournée que le 18 mai pour porter secours aux malheureux Arabes de Jérusalem qui ont défendu héroïquement la ville jusqu'à épuisement complet de leurs munitions. C'est à ce moment-là que l'armée jordanienne, un simple bataillon de 600 hommes, est venue au secours de ces habitants, sur leur demande instante, et elle s'est rendue dans la partie arabe de la Palestine et non pas dans les régions qui avaient été attribuées par les Nations Unies à Israël.

150. Septièmement, l'affirmation selon laquelle la Jordanie a procédé à une annexion est également fautive. L'unité des deux rives est intervenue sur décision prise le 24 avril 1950 par le Parlement, un parlement librement élu sur les deux rives. Cette décision comporte une disposition selon laquelle l'unité était fondée sur des efforts concertés visant au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, qui, une fois ses droits restaurés, pourrait exercer son droit à l'autodétermination, comme Sa Majesté le roi Hussein l'a toujours dit.

151. L'allusion faite par M. Dayan aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité les rend dénuées de sens, tout comme l'établissement frénétique de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés les a, en pratique, transformés en coques vides.

152. Huitièmement, je ne sais pas pourquoi les Israéliens ont un tel penchant pour l'autopersécution. Dans la référence faite aux réfugiés dans la résolution 242 (1967), il s'agit clairement des réfugiés palestiniens qui ont subi des souffrances indicibles depuis 30 ans, alors que les conquérants israéliens étaient bien installés dans leurs maisons, leurs fermes, leurs usines et installations publiques.

153. Neuvièmement, les juifs arabes des pays arabes ne sont pas des réfugiés. Ils ont été achetés, corrompus; on leur a promis le ciel s'ils quittaient leurs foyers. Ils ont abandonné leurs biens pour lesquels, s'ils refusent de revenir, ils recevront une compensation. Mais qui, en tout bon sens, pourrait comparer cette migration à celle des réfugiés palestiniens dispersés, sans foyers et malheureux, dont le sort tragique a été reconnu par cette Assemblée dans sa résolution 194 (III) et est réaffirmé chaque année ?

154. Dixièmement, il conviendrait peut-être de rappeler la terminologie anglaise. Indépendamment de "l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre" qui sont les mots de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité – et tout à fait indépendamment de l'omission du fameux mot "les" dans le texte anglais – le mot "retrait" se rapporte aux territoires occupés en 1967. L'identification du retrait avec 1967 signifie, en bon anglais, tel que je comprends les choses, tous les territoires occupés à une date donnée, à savoir le 6 juin 1967.

155. J'ai fait une très brève observation sur le diktat que M. Dayan a lancé hier à l'Assemblée.

156. Il y a un autre point, si pathétique qu'il paraît plus amusant que tragique. M. Dayan veut que les résidents – ou peut-être sont-ils des "invités" dans son idéologie – en d'autres termes, les Palestiniens dans leur patrie ancestrale, participent à la vie politique de la Jordanie, alors qu'Israël maintient le contrôle de la rive occidentale. Existe-t-il un précédent dans l'histoire, en politique, où un pays – dans ce cas, la Jordanie – peut être libre sur la rive orientale et en esclavage sur la rive occidentale ? Comment quelqu'un peut-il devenir membre du cabinet ou du parlement jordanien, alors qu'il est de fait sous le contrôle d'une puissance étrangère ? C'est là un nouveau cocktail qui pourrait bien être recommandé en tant que concept nouveau pour définir le gouvernement, l'indépendance, l'autodétermination et la souveraineté.

157. Si M. Dayan ne parle pas ouvertement d'annexion, c'est parce qu'il ne veut pas que les habitants palestiniens puissent miner la pureté de l'Etat juif. C'est pourquoi il a avancé cette idée nouvelle. Dois-je en dire plus long ? Oui, je le dois, parce que c'est de cela que dépend la survie de la région du Moyen-Orient, et pas seulement de cette région. En 1950, M. Ben Gourion a constitué un comité spécial directement responsable envers lui pour mettre au point un arsenal atomique. Pour ce faire, depuis deux ou trois décennies, Israël a eu recours à tous les moyens, licites et illicites, y compris les actes de piraterie pour s'appropriier le plutonium et les idées et les techniques des pays avancés. Maintenant Israël a l'arme atomique, et pourtant M. Dayan prétend qu'il veut une zone exempte d'armes nucléaires dans la région et que les Arabes empêchent la création d'une telle zone.

158. M. ABDULLATIF (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Le représentant du Yémen démocratique, prenant la parole pour la troisième fois, a prétendu que la coopération régionale, à laquelle mon pays croit fermement, menaçait la stabilité de son pays. J'aimerais faire observer tout simplement que la menace émane de la politique d'agression de son gouvernement à l'encontre de mon pays depuis son indépendance, et cela sous diverses formes.

159. Mon pays est conscient de ses responsabilités particulières en ce qui concerne le maintien de la stabilité et accorde une importance marquée à sa coopération avec les pays avoisinants concernés. Par cette coopération avec les pays frères, nos voisins, nous sommes résolus à assurer la sécurité et la stabilité; c'est la base même de la politique étrangère de mon pays, et elle a été mise au point par Sa Majesté le Sultan Qabous ben Saïd.